

# EXPERIENCE DES CONSEILS COMMUNAUX-ENFANTS AU BENIN



# BREVE PRESENTATION DU BENIN



Afrique de l'ouest

12 départements

77 communes

12 506 347 habitants

114 763 km<sup>2</sup> de superficie

108,98 habitant/km<sup>2</sup> de densité

Décentralisation: processus entamé en 1999 avec effectivité en 2003

Source: Palmarès 2021 des pays et territoires du monde



# DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cadre d'échanges d'enfants qui regroupe des enfants de de 09 à 14 ans qui réfléchit, discute sur des sujets en lien avec la situation des enfants au sein de la collectivité et fait des propositions au conseil communal adulte;

Il est généralement initié par l'Association Nationale des Conseils des Enfants du Bénin, les OSC, les PTF ou tout organisme de veille citoyenne

Démarrée dans une commune appelée Savalou en 2012 par une ONG

Expérience dupliquée en cours au niveau de plusieurs autres communes telles que les communes de Bohicon, Comè, Athièmé, Djakotomey, etc vu le succès enregistré

# QUELS OBJECTIFS ?

**Protéger droits des enfants**

**Susciter l'engouement des plus jeunes à la participation à la gestion de la cité**

**Cultiver la participation citoyenne et la bonne gouvernance chez les enfants dans les pratiques**

**Initier les enfants à la gouvernance**

**2 principales fonctions: consultative et participative**

# COMMENT CE CONSEIL EST CONSTITUE ?

Les critères de sélection des enfants dépendent du contexte et de l'initiateur.

- Par exemple : sélection des meilleurs enfants aux examens du Certificat d'Etudes Primaires par arrondissement.
- Nombre défini parfois en fonction du nombre d'élus composant le conseil communal adulte
- Election du maire enfant sous la coordination et la supervision de l'administration communale et du promoteur
- - Officialisation par l'installation par le Maire
- - Dispose d'autonomie juridique et financière
- - Une convention est signée avec la commune pour acter et définir les conditions de la collaboration

# COMMENT FONCTIONNE T-IL ?

Elaboration d'un règlement intérieur pour le fonctionnement

Le maire-enfant et ses adjoints sont élus par ses pairs pour un mandat précis défini par le promoteur.

Il siège et délibère sur des points relatifs à la situation des enfants au sein de la commune. Par exemple : le trafic des enfants, les enfants placés, le mariage des enfants, la scolarisation, les grossesses en milieu scolaire, etc

Il dispose d'un budget financé en grande partie par les partenaires et budget communal.

Les points de délibérations sont versés à l'ordre du jour du conseil communal adulte pour examen et délibération en vue de la mise en oeuvre si jugés pertinents.

Les principaux rôles du conseil communal adulte sont :  
la facilitation de la mobilisation des enfants et l'accompagnement

# QUELS RESULTATS ATTEINTS ?

- Développement du leadership des enfants
- S'est révélé un véritable outil de plaidoyer et de recherche de partenariats pour les communes
- Implication progressive des enfants dans la gestion des affaires publiques
- Meilleure prise en compte des sujets qui touchent aux enfants dans les politiques publiques locales
- Développement des talents des enfants
- Population devient de plus en plus réceptive aux préoccupations des enfants parce que portées par les enfants même
- Amélioration de la participation citoyenne
- Meilleure protection des droits des enfants

# EXPERIENCES SIMILAIRES

**Le parlement des jeunes:** un cadre de concertation et d'échanges des jeunes de 18 à 23 ans et dont les éléments marquants constituent l'institutionnalisation de ce cadre.

Regroupe des jeunes sélectionnés sur appel à manifestation d'intérêt pour un mandat identique au celui des élus parlementaires (4 ans) avec le même nombre de sièges (84) répartis sur l'ensemble du territoire national dans les circonscriptions électorales, communes sont associées à travers la publication de l'avis, la réception des dossiers et leur transmission à l'Assemblée Nationale pour étude

Mis sous tutelle de l'Assemblée Nationale,

Dispose d'un règlement intérieur, des commissions parlementaires,

Siège et délibère en sessions ordinaires et extraordinaires

Il a compétence à susciter des propositions de lois favorables à la promotion de la jeunesse au Parlement national béninois.

**L'Organe Consultatif de la Jeunesse:** un cadre d'échanges des jeunes sur le plan national mais représenté dans toutes les communes.



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

